

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur.

## 1 – Ouverture

La piscine du camping est ouverte de 10h00 à 19h00

La Direction se réserve le droit de modifier les horaires ou de fermer la piscine notamment pour des raisons techniques, d'hygiène ou de sécurité.

## 2 – Tenue et comportement des usagers

Le maillot de bain est obligatoire.

Le port de shorts longs, de bermudas et T-shirt dans l'eau est interdit.

Les usagers doivent rester correctement et décentement vêtus.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des baigneurs, au bon ordre et à la propreté de l'établissement, est formellement interdit. Il sera sanctionné par le renvoi immédiat de la piscine.

Il est interdit de faire fonctionner des appareils radio, enregistreurs ou lecteurs CD et de prendre des photographies sans le consentement des personnes concernées.

## 3-Hygiène

Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine.

La douche, ainsi que le passage dans le pédiluve, sont obligatoires en entrant et en sortant du bassin.

Il est interdit de pénétrer avec des chaussures aux pieds. Les déposer dans les casiers à cet effet dans l'entrée.

L'accès aux bassins est interdit aux personnes atteintes de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion, ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente

Il est interdit de manger, de boire, fumer, mâcher du chewing-gum, cracher et de jeter des débris dans l'enceinte de la piscine, des poubelles sont réservées à cet effet.

Seuls les jeunes enfants "propres" ou équipés de couches spéciales pour la baignade sont autorisés à se baigner.

Chaque baigneur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans l'enceinte de la piscine

#### 4 – Responsabilité et surveillance

L'accès à la piscine est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping qui devra se conformer au règlement intérieur ( interdit aux visiteurs )

La piscine n'est pas surveillée.L'accès à la piscine est interdite aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte qui en assument seul la surveillance.

La direction ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident.

#### 5 – Sécurité

Veillez à la fermeture de la porte principale de sécurité pour qu'aucun enfant ne puisse accéder accidentellement à la piscine. Ne pas ouvrir la porte aux enfants seuls .

Pour leur propre sécurité, les usagers de la piscine sont priés de se conformer au règlement intérieur.

Il est interdit :

- de monter sur la fontaine entre la pateaugeoire et la piscine.
- d'importuner les usagers par des jeux ou actes bruyants, dangereux ou immoraux .
- de pousser ou jeter à l'eau les personnes stationnant sur les plages .
- de courir, crier, plonger, sauter ( faire la bombe ), lancer de l'eau .
- de simuler la noyade.
- de jouer à la balle ou au ballon dans la piscine ainsi que sur les plages .
- d'utiliser des engins flottants et bouées de sauvetage .
- de se baigner le corps enduit d'huile solaire.
- d'escalader les clôtures et séparations de quelque nature qu'elles soient .

#### 6 – Respect des installations

Il est interdit de sauter sur les bains de soleil et d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts seront réparés aux frais des contrevenants.

#### 7 – Sanctions

Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus à tout moment de la piscine par le personnel.

#### 8 – Objets trouvés

Le camping n'est pas assuré contre la perte ou le vol de bijoux, d'objets de valeur ou d'espèces. Les utilisateurs sont invités à n'apporter aucun objet de valeur. Les objets trouvés devront être remis et/ou réclamés à la réception du camping.

**Chers Vacanciers, pour votre confort, votre sécurité et l'hygiène collective nous appliquerons ce règlement au pied de la lettre. Merci de votre compréhension**

**La direction**